

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

**2 488 308**

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 80 17923**

(54) Procédé de pose de tenture murale sans galon et profil pour la mise en œuvre du procédé.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). E 04 F 13/08.

(22) Date de dépôt ..... 8 août 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 6 du 12-2-1982.

(71) Déposant : GILET Michel, résidant en France.

(72) Invention de : Michel Gilet.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Bugnion Propriété Industrielle SARL,  
23-25, rue Nicolas-Leblanc, 59000 Lille.

- 1 -

L'invention est relative à un procédé de pose de tenture murale tendue sans galon, ainsi qu'à un dispositif, ou plus particulièrement à un profil pour la mise en oeuvre du procédé.

Des tentures murales sont posées généralement sur des surfaces planes ou courbes, telles que des murs, ou des portions de murs, des portes, etc... qu'elles décorent. Pour poser la tenture, une ossature composée de lattes est tout d'abord fixée à la surface, de manière à définir le cadre qui supportera la tenture. Cette tenture est ensuite tendue sur le cadre puis fixée à celui-ci. Il est en effet important, pour des questions d'esthétique, que la tenture ne présente aucun pli ou faux pli. Généralement un molleton est intercalé entre la tenture et la surface, de manière à donner à celle-ci du volume.

Selon un premier mode de pose de tenture murale, l'ossature qui constitue le cadre de la tenture est fixée au mur, et la tenture est ensuite fixée elle-même à l'ossature directement tendue. Cette fixation peut être effectuée par exemple au moyen d'agrafes. Dans ce cas, à la périphérie de la tenture, les agrafes sont apparentes et doivent être cachées par un galon.

Dans un deuxième mode de pose, une ossature est également fixée à la surface, mais la tenture est fixée à un profil intermédiaire, qui est lui-même ensuite fixé à l'ossature. Ce mode de pose est dit pose de tenture murale tendue sans galon. En effet, dans ce cas, la tenture est fixée au profil puis celui-ci est retourné de 180 degrés, de manière à orienter sa face sur laquelle est fixée la tenture vers l'ossature, c'est-à-dire vers la surface. Dans ce cas, la tenture est fixée au profil non tendue, sa tension se faisant par le retournement du profil et par sa fixation à l'ossature. Il est donc nécessaire de déterminer et de calculer avec précision les dimensions de la tenture, par rapport aux dimensions de la surface sur laquelle elle est posée, de manière à ce que lors du retournement des profils, et de la fixation sur l'ossature, la tenture soit tendue.

De ce fait, une difficulté principale de ce mode de pose tendue sans galon, où les moyens de fixation de la tenture sur les profils sont invisibles, est que la tenture est fixée aux profils sans être tendue, mais qu'elle est fixée d'une manière telle que lorsque l'on retourne les profils de 180 degrés, elle se tends.

Généralement, la tenture est tout d'abord posée tendue sur l'ossature, puis relâchée d'une longueur correspondant à la longueur de

- 2 -

la tenture qui s'enroule sur le profil lors de son retournement.

Un des buts de la présente invention est de remédier à ces inconvenients, et de proposer un procédé de pose de tenture murale tendue sans galon, où il n'est plus nécessaire de calculer le relâchement qu'il faut donner à la tenture pour qu'elle soit tendue lors du retournement du profil, et qui nécessite une mise en oeuvre beaucoup plus simple.

Un autre but de la présente invention est de proposer un procédé de pose de tenture murale qui permette de poser directement la tenture tendue sur les profils en position.

Un autre but de la présente invention est de proposer des profils pour la mise en oeuvre du procédé.

D'autres buts et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre, qui n'est donnée cependant qu'à titre indicatif, et qui n'a pas pour but de la limiter.

Les procédés de pose de tenture murale tendue sans galon sur une armature constituée par des profils et par des supports de profils tels que des contre-profil, définissant un cadre invisible de support pour la tenture, lorsqu'elle est posée, est caractérisée par le fait que l'on met provisoirement en position sensiblement définitive les profils, on tend la tenture en position sensiblement définitive sur les profils, on la solidarise provisoirement tendue sur les profils, on détache ensemble les profils et la tenture, on passe derrière les profils le surplus de tenture, on remet les profils et la tenture en position définitive, et on fixe les profils définitivement sur leurs supports.

Le profil pour la pose de tenture murale tendue sans galon est caractérisé par le fait qu'il présente des moyens pour permettre la solidarisation provisoire sur lui de la tenture tendue en position sensiblement définitive, le profil étant lui-même en position sensiblement définitive.

L'invention sera mieux comprise si l'on se réfère à la description ci-dessous, ainsi qu'aux dessins en annexe qui en font partie intégrante.

La figure 1 illustre à titre indicatif, les différentes phases du procédé de pose de tenture murale selon l'invention.

La figure 2 représente à titre d'exemple non limitatif en perspective et en coupe un profil pour la mise en oeuvre du procédé.

La figure 1 représente à titre d'exemple les différentes phases de pose d'une tenture murale 1 sur une surface plane ou

- 3 -

courbe 2. Cette surface peut être constituée par exemple par un mur ou une portion de mur, par un plafond ou une portion de plafond, par une porte, etc....

Une ossature 3 définit le cadre support de la tenture. Cette  
5 ossature est généralement fixée à la surface sur laquelle est posée la  
tenture, à la périphérie de celle-ci. Ainsi, la surface 4 que l'on a  
schématisé dans la figure 1, qui présente avec la surface 2 un angle  
au niveau duquel l'ossature 3 est positionnée et fixée, peut être consti-  
tuée par exemple par un plafond ou une portion de plafond, par un mur  
10 ou une portion de mur, par une plinthe, par le sol, par l'encadrement  
d'une porte, d'une fenêtre, etc....

Il faut remarquer que l'ossature 3, dans certains cas, peut  
être positionnée et fixée sur une surface 2, sans prendre appui sur une  
autre surface 4. Dans d'autres cas, l'ossature 3 pourra être intégrée  
15 et inclue dans la surface 2, et ne pas faire saillie par rapport à celle-  
ci.

L'Homme de l'Art déterminera facilement les modifications  
et les adaptations à apporter au procédé de pose de tenture murale ten-  
due sans galon, qui va maintenant être décrit, en fonction notamment de  
20 la nature des surfaces 2 et 4, par rapport auxquelles l'ossature 3 est  
positionnée et fixée.

L'invention met en oeuvre pour poser la tenture un profil 5  
qui, lorsque la tenture est posée, est fixé à l'ossature 3, constituée  
par exemple par des contre-profils. Dans ce cas, les contre-profils et  
25 les profils présentent une forme complémentaire, ce qui permet par exem-  
ple d'emboîter les profils dans les contre-profils. De nombreuses formes  
de profils et de contre-profils sont connues et existent actuellement.  
Les formes rectangulaires présentées dans la figure 1 ne sont données  
qu'à titre d'illustration du procédé selon la présente invention, et  
30 ne sont pas limitatives.

Selon l'invention, le profil 5 est positionné provisoire-  
ment en position sensiblement définitive sur le contreprofil 3 ou d'une  
manière plus générale sur l'ossature 3. La tenture 1 est tendue et so-  
lidarisée à l'état tendu provisoirement au profil 5 sur sa face 9.

35 Il faut remarquer que la tension de la tenture est résistée  
aussi bien dans une direction parallèle à la direction des profils que  
dans une direction perpendiculaire à ceux-ci et parallèle à la surface  
2.

Après la mise sous tension de la tenture, et solidarisation provisoire de celle-ci au profil 5, un surplus de tenture 6 non tendue existe au-delà du niveau du profil 5, et du niveau de la solidarisation provisoire de la tenture sur le profil. Ce surplus de tenture est coupé à une dimension appropriée, qui sera défini ultérieurement.

La figure la schématise la tenture dans sa phase de pose où le profil 5 est solidarisé provisoirement au contre-profil 3, où la tenture est tendue et solidarisée provisoirement au profil 5, et où le surplus de tenture 6 est coupé à dimension appropriée.

10 Dans la phase suivante, le profil 5 et la tenture qui lui est solidarisée provisoirement sont détachés du contre-profil 3. De ce fait, la tenture 1 se détend.

Le surplus de tenture 6 est alors passé derrière le profil 5, c'est-à-dire qu'il est enroulé sur sa face supérieure 7 et sa face arrière 8 situées respectivement en regard de la surface 4 et du contre-profil 3.

De préférence, la longueur du surplus de tenture est déterminée de manière à ce qu'elle ne dépasse pas du niveau inférieur de la face 8 du profil 5, ainsi que le représente la figure 1b.

20 Eventuellement, la tenture peut être solidarisée au profil 5 par fixation définitive, par exemple au moyen d'agrafes, du surplus de tenture 6 à la face arrière 8 du profil 5. Dans ce cas, le profil 5 peut être retourné de manière à rendre accessible sa face 8 puis remis en position après fixation. Il faut remarquer que la solidarisation provisoire de la tenture sur la face avant 9 du profil 5 se maintient pendant la manipulation de ce profil.

A ce niveau, la tenture peut être également fixée provisoirement par fixation provisoire du surplus de tenture 6 à la face arrière 8 du profil 5, la fixation définitive du profil sur le contre-profil, qui intervient dans la phase suivante assurant la fixation définitive de la tenture.

Une autre possibilité est de laisser libre au niveau de la face arrière 8 du profil 5 le surplus de tenture, la fixation du profil sur le contre-profil réalisant par pincement la fixation définitive de la tenture.

La figure 1b schématise la tenture dans la phase de pose où le profil 5 et la tenture 1 sont détachés du contre-profil 3, où le surplus de tenture est enroulé sur le profil 5, le long de sa face su-

- 5 -

périeure 7 et de sa face arrière 8.

Dans la phase finale de pose de la tenture, le profil 5 est remis en position définitive, et fixé définitivement au contre-profil 3. Le retour du profil 5 à sa position définitive réalise la tension de la tenture 1, telle qu'elle avait été réalisée dans sa première phase de pose. A ce niveau, quel que soit le mode de fixation du surplus de tenture 6 à la face arrière 8 du profil, ce surplus se trouve pincé par la fixation du profil 5 sur le contre-profil 3. Cette fixation est réalisée par tout moyen approprié et connu de l'Homme de l'Art, par exemple par des aiguilles invisibles, dans le cas de profils et de contre-profits en bois ou par clipsage dans le cas de profils et de contre-profits en matière plastique.

Ainsi, la tenture qui avait été tendue lors de la première phase de sa pose, puis détendue et de nouveau retendue dans un état sensiblement identique défini lors de la première phase de pose.

Ainsi, le procédé de pose selon la présente invention présente de nombreux avantages, puisque la tenture peut être posée directement à l'état tendu sur le profil, sans qu'il soit nécessaire de calculer et de déterminer un relâchement éventuel de celle-ci pour tenir compte du retournement du profil.

Par ailleurs, la solidarisation provisoire de la tenture au profil, dans la première phase, permet également de désolidariser la tenture, dans le but, par exemple, de rattraper des plis ou des faux plis qui se seraient formés. Cette désolidarisation de la tenture, pour rattraper des défauts éventuels, est également possible après la dernière phase de pose, en particulier dans le cas où des profils et contre-profits en matière plastique, emboités par clipsage sont utilisés. Il suffit en effet dans ce cas de suivre en sens inverse les phases de pose qui viennent d'être décrites pour revenir au départ.

Dans un mode préférentiel de réalisation, les moyens qui permettent une solidarisation provisoire de la tenture sur sa face antérieure 9, ainsi qu'éventuellement sur sa face postérieure 8 sont adhésifs, ou constitués par une pluralité de crochets d'accrochage. Naturellement, ces moyens de solidarisation provisoire sont compatibles avec le matériau qui constitue la tenture.

Par ailleurs, il est nécessaire de remarquer qu'après la phase finale de pose, les moyens provisoires de solidarisation, en particulier ceux situés au niveau de la face antérieure 9 du profil 5 peuvent

- 6 -

se relâcher d'eux-mêmes sans provoquer un relâchement sensible et visible de la tenture qui nuirait à son esthétique. D'autre part, le procédé de pose qui vient d'être décrit est compatible avec un molletonnage ou une couche de mousse intercalée entre la tenture et la surface 2, que 5 l'on a schématisé en 10 dans la figure 1. Ce molletonnage ou cette couche de mousse sont connus de l'Homme de l'Art et ne nécessitent donc pas de description particulière.

Un profil pour la mise en oeuvre du procédé va maintenant être décrit à titre d'exemple non limitatif. Ce profil est représenté en 10 figure 2 avec le contre-profil qui lui est complémentaire en perspective et en coupe. Dans cette figure 2, on a schématisé par le trait mixte 12 et par le trait mixte 13 respectivement la tenture et le surplus de tenture dans le plan de coupe.

Le profil est constitué par exemple par une latte 11 présentant toute forme appropriée, et par exemple une forme rectangulaire. La latte peut être légèrement biseautée dans sa partie supérieure, de manière à faciliter son positionnement au niveau d'un coin, par exemple entre deux murs ou un mur et un plafond, etc....

La latte 11 présente une face antérieure 14 et une face postérieure 15 orientées vers le contre-profil 16.

Selon l'invention, la face antérieure 14 présente des moyens de solidarisation provisoire de la tenture sur les profils. Ces moyens ont été schématisés en 17. Ils sont constitués par exemple par des moyens adhésifs, tels qu'un ruban adhésif, ou par une bande présentant sur sa 25 face orientée vers la partie tendue de la tenture une pluralité de crochets d'accrochage susceptibles de permettre la solidarisation provisoire de la tenture aux profils.

Dans le cas d'un ruban adhésif, de préférence, ce ruban est un ruban du type double face. L'une de ses faces est collée à la latte 30 11, et l'autre face permet la solidarisation provisoire de la tenture à la face antérieure 14 de la latte 11. Naturellement, ce ruban adhésif est compatible avec la nature du tissu qui compose la tenture murale, et permet la solidarisation provisoire de la tenture sans que la matière adhésive ne traverse le tissu et laisse des traces à la surface extérieure de celui-ci.

35 Dans le cas d'une bande présentant une pluralité de crochets d'accrochage, cette bande de préférence présente une face adhésive qui est collée sur la face 14 de la latte 11, la pluralité de crochets étant

- 7 -

situés du côté de la tenture. et orientés de manière à permettre la solidarisation provisoire de la tenture en position tendue.

Dans un mode préférentiel de réalisation, la latte 11 présente également sur sa face 15 orientée vers le contre-profil 16 une partie adhésive schématisée en 18. Cette partie adhésive peut être constituée par exemple par un ruban adhésif double face dont une face est collée sur une partie de la face 15 de la latte 11. Ces moyens adhésifs 18 permettent d'une part le maintien provisoire en position sensiblement définitive du profil constitué par la latte 11 sur l'ossature, constitué par exemple par le contre-profil 16. Ils permettent également la fixation du surplus de tenture, schématisé en 13 dans la figure 2 au niveau de la face postérieure 15 du profil. Dans certains cas, selon la nature et la forme du profil et du contre-profil , ces moyens de solidarisation 18 peuvent être facultatifs.

Le contre-profil 16 présente une forme complémentaire de celle de la latte 11, en particulier au niveau de sa face 19 orientée vers cette latte. Cette forme pourra par exemple être rectangulaire. De préférence, le contre-profil est biseauté dans sa partie supérieure 20, de manière à faciliter son positionnement dans le coin constitué par deux murs, un mur et un plafond, un mur et une plinthe, etc.... Il est fixé à la surface 2 par tout moyen approprié connu de l'Homme de l'Art.

De préférence, sa partie inférieure présente un rebord 21 sur lequel la latte 11 prend appui, lorsqu'elle est en position définitive, ce qui permet de soulager l'effort de cisaillement entre le profil et le contre-profil dû à la tension de la tenture. La hauteur de la latte 11 est environ égale à la hauteur du contre-profil 16 entre son sommet et la face supérieure du rebord 21. Par ailleurs, dans un mode préférentiel de réalisation, la largeur 24 du rebord 21 est sensiblement égale à l'épaisseur 25 de la latte 11. De plus, les moyens de solidarisation 17 s'étendent au-delà de la partie inférieure de la latte 11, de manière à pouvoir être accolés à la fois sur la face 14 de la latte et sur la face 26 antérieure du rebord. Ils constituent ainsi à ce niveau une charnière entre la latte 11 et le contre-profil 16 qui est sollicitée lors du détachement de la deuxième phase de pose de la tenture et lors de la remise en position définitive du profil par rapport au contre-profil.

Le profil, ainsi que son contre-profil complémentaire, sont réalisés en tout matériau approprié, et par exemple en bois ou en matière plastique.

- 8 -

Quel que soit le matériau des profilés , il est nécessaire de remarquer que l'invention concerne toute forme de profils munis sur sa face antérieure de moyens de solidarisation provisoire de la tenture, et de préférence sur sa face postérieure des moyens de solidarisation

5 provisoire du profil à son support constitués par le contre-profil. Par ailleurs, dans ce cas, après mise en place et solidarisation de la tenture, le profil est fixé au contre-profil par tout moyen approprié, et par exemple par des aiguilles invisibles lorsqu'ils sont en bois.

Dans le cas où le profil et le contre-profil sont réalisés  
10 en matière plastique, de préférence ils présentent des moyens de clipsage complémentaires. Ces moyens de clipsage sont constitués par exemple pour la latte 11 par au moins une lèvre longiligne 22 susceptible de s'emboîter dans une rainure de forme complémentaire 23 du contre-profil  
16.

15 Dans un mode préférentiel de réalisation, le profil 11 présente au niveau de sa face 15, deux lèvres du type 22, respectivement situées dans sa partie supérieure et dans sa partie inférieure et le contre-profil 16 présente deux rainures 23 en regard des lèvres 22. Dans ce cas, la tenture est pincée par l'engagement de la lèvre 22 supérieure  
20 dans la rainure supérieure 23. Par ailleurs, de préférence, la longueur du surplus de tenture 6, schématisée en 13 dans la figure 2, est déterminé de manière à ce que l'extrémité de ce surplus de tenture soit situé au-dessus du niveau de la lèvre inférieure 23.

Il faut remarquer que dans le cas où le profil et le contre-  
25 profil présentent des moyens de clipsage, ceux-ci peuvent constituer à la fois des moyens de solidarisation provisoires et définitifs du profil sur son support.

Dans le cas d'un profil ou d'un contre-profil réalisé dans une matière plastique, la matière préférée est du PVC.

30 De préférence, les lattes qui composent le profil et contre-profil sont choisis et dimensionnés de manière à permettre leur cintrage dans une direction quelconque. Une tenture peut être en effet terdue, selon l'invention, sur une surface courbe, telle qu'un mur arrondie, ou sur une ossature courbe telle , qu'à la périphérie d'une voûte.

35 Naturellement, le procédé et le profil pour la mise en œuvre du procédé qui viennent d'être décrits ne sont donnés qu'à titre indicatif, et l'on pourrait adopter d'autres mises en œuvre de la présente invention, sans pour autant sortir du cadre de celle-ci.

- 9 -

#### REVENDICATIONS

1. Procédé de pose de tenture murale tendue sans galon sur une armature constituée par des profils et par des supports de profils, tels que des contre-profils, définissant un cadre invisible de support pour la tenture, caractérisé par le fait que l'on met provisoirement en position sensiblement définitive les profils, on tend la tenture en position sensiblement définitive sur les profils, on la solidarise provisoirement tendue sur les profils, on détache ensemble le profil et la tenture, on passe derrière les profils le surplus de tenture, on remet les profils et la tenture en position définitive et on fixe les profils définitivement sur leurs supports.  
5
2. Procédé selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'on solidarise provisoirement la tenture tendue sur les profils en appliquant celle-ci tendue sur la face antérieure des profils adhérante pour la tenture, le produit adhérant étant compatible avec la tenture et apte à permettre sa solidarisation provisoire à la face antérieure du profil.  
15
3. Procédé selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'on met provisoirement en position définitive les profils en appliquant leur face postérieure adhésive sur leur support.
- 20 4. Profil pour la pose de tenture murale tendue sans galon, selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait qu'il présente des moyens pour permettre la solidarisation provisoire sur leur face antérieure de la tenture tendue en position sensiblement définitive, les dits profils étant eux-mêmes en position sensiblement définitive.
- 25 5. Profil selon la revendication 4, caractérisé par le fait qu'il présente par ailleurs sur leur face postérieure des moyens de solidarisation provisoire en position sensiblement définitive sur leur support respectif.
- 30 6. Profil selon l'une quelconque des revendications 4 ou 5, caractérisé par le fait que les dits moyens de solidarisation provisoire sont adhésifs.
- 35 7. Profil selon la revendication 4, caractérisé par le fait que les dits moyens sont constitués par une pluralité de crochets d'accrochage solidaires du profil et susceptibles de retenir provisoirement la tenture à l'état tendu.
8. Profil selon la revendication 6, caractérisé par le fait

- 10 -

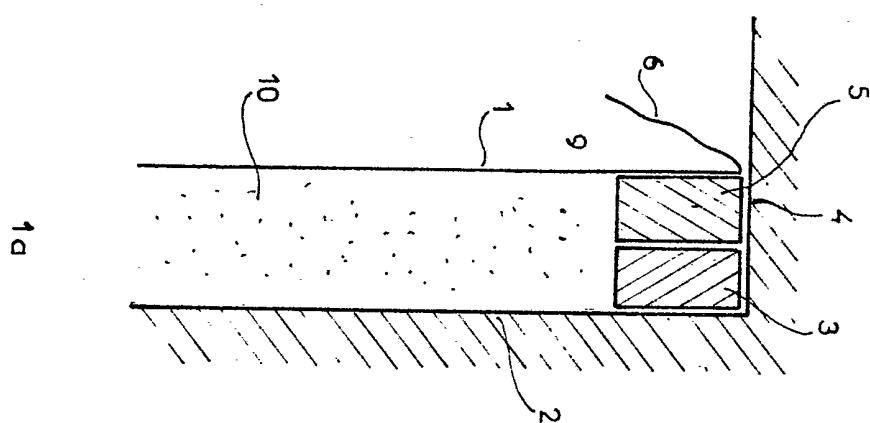
que les dits moyens de solidarisation provisoire adhésifs sont constitués par des rubans adhésifs double face, dont l'une de leurs faces est appliquée sur la face antérieure et/ou postérieure du profil.

9. Profil selon la revendication 5, caractérisé par le fait  
5 que les dits moyens de fixation provisoire en position sensiblement définitive sont des moyens de clipsage du profil sur son support, et que ces moyens constituent également les moyens de fixation définitive du profil sur son support.

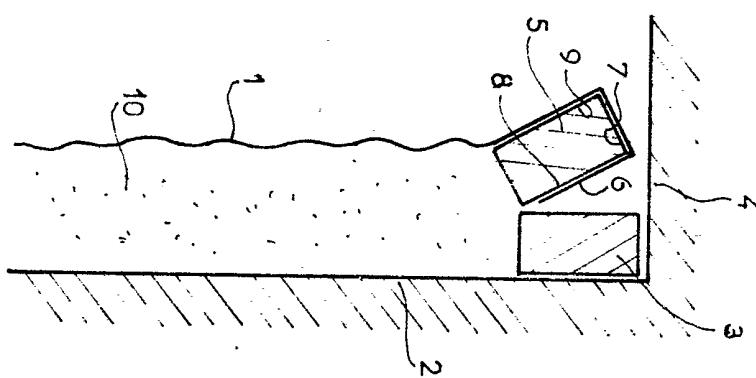
10. Profil selon l'une quelconque des revendications 4 à 9,  
10 son support étant constitué par un contre-profil présentant un rebord sur lequel il est susceptible de prendre appui, et les moyens de solidarisation provisoire de la tenture sur le profil étant constitués par un ruban adhérant sur la face antérieure du dit profil, caractérisé par le fait que le dit ruban se prolonge sur la face antérieure du rebord,  
15 y adhère et constitue ainsi une charnière pour le profil par rapport à son support.

11. Profil selon l'une quelconque des revendications 4 à 9,  
caractérisé par le fait qu'il est cintnable par flexion dans une direction quelconque, dans le but de suivre la courbure de son support.  
20 12. Profil selon l'une quelconque des revendications 4 à 11,  
caractérisé par le fait qu'il est réalisé en une matière plastique telle que le PVC.

2488308



1b



1c

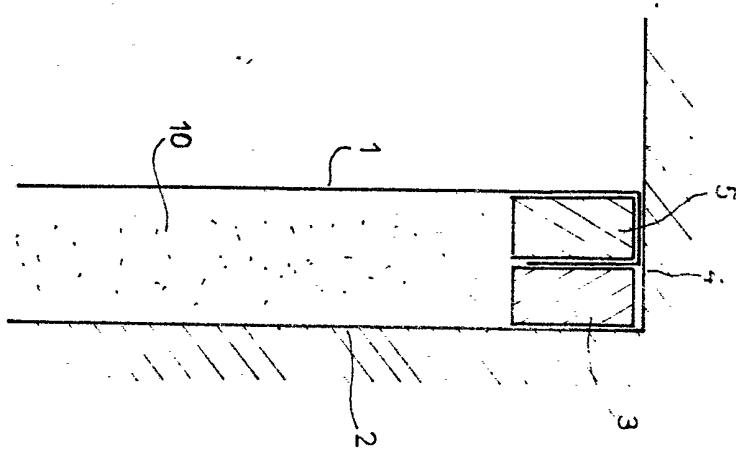


Fig. 1

2488308

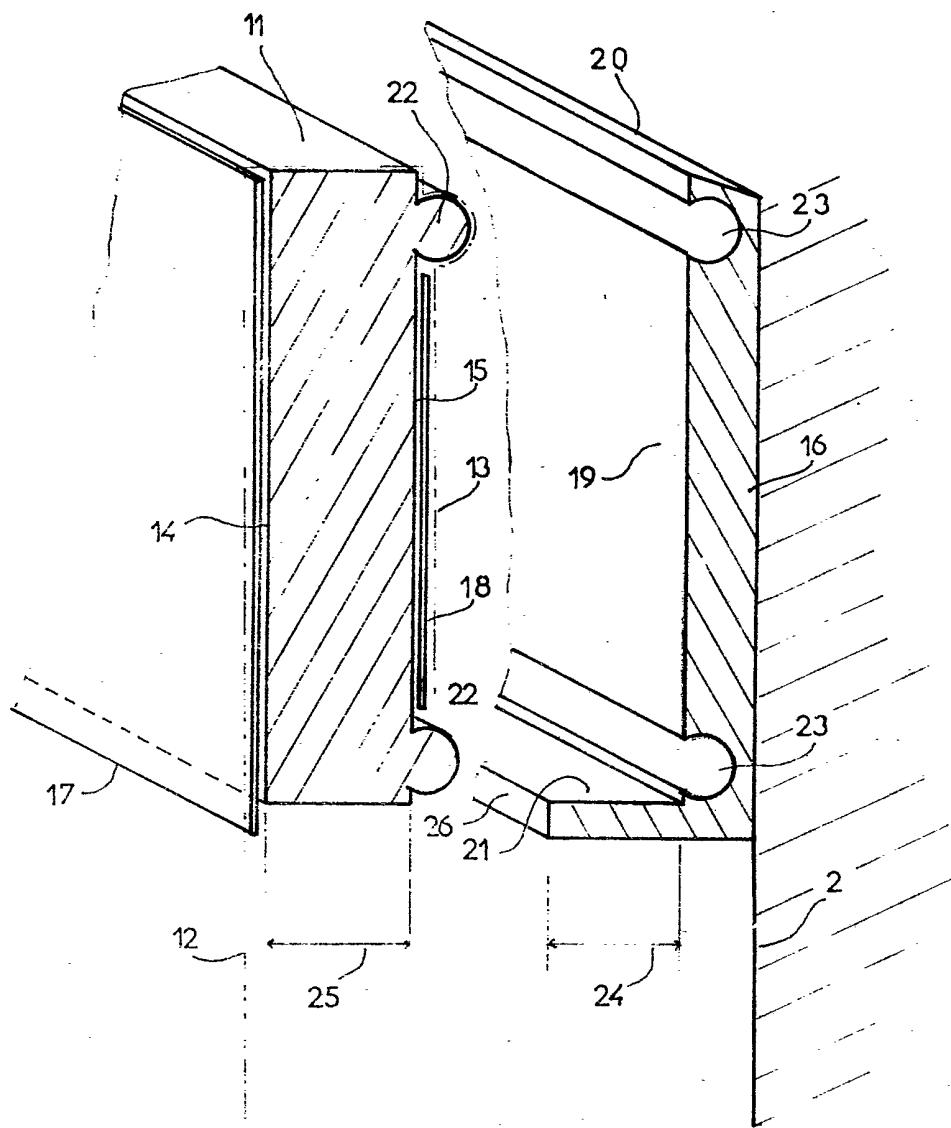


Fig 2